

# TARIFS MUNICIPAUX

*Délibérations du Conseil Municipal du 6 avril 2023, 25 mai 2023, 9 avril 2024,  
3 octobre 2024.*

*Délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2025 : **modifications en orange***

# Sommaire

AFFAIRES SCOLAIRES .....	3
Garderie périscolaire.....	3
Restauration scolaire.....	3
Tarifs scolaires - enfants des communes extérieures.....	3
FUNÉRAIRE .....	4
Concessions emplacement caveaux.....	4
Concessions emplacement cavurnes.....	4
Cases columbarium.....	4
LOCATION DE SALLES .....	5
Salle La Douma .....	5
Le Centre Oscar Méténier.....	6
TOURISME .....	8
Borne de service de l'aire de camping-cars.....	8
Aire de camping-cars.....	8
Le Gîte .....	8
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC .....	9
Marché forain (marché hebdomadaire) .....	9
Occupation du domaine public .....	9
AUTRES SERVICES PUBLICS .....	10
Assainissement .....	10

# AFFAIRES SCOLAIRES

## Garderie périscolaire

Quotient familial	Tarifs journaliers à/c du 1/09/2023	
	Sancoinnais	Extérieurs*
QF ≤ 339	1,50 €	2,00 €
339 < QF ≤ 585	1,60 €	2,10 €
QF > 585	1,80 €	2,30 €

\*La gratuité sera maintenue pour les enfants venant en bus et provenant des communes de Véreaux et Sagonne.

## Restauration scolaire

	Tarifs unitaires à/c du 1/09/2023	
	Sancoinnais	Extérieurs
Repas école maternelle	2,95 €	3,25 €
Repas école élémentaire	3,50 €	3,80 €

## Tarifs scolaires - enfants des communes extérieures

Tarif communes extérieures	Rentrée scolaire 2023/2024		A compter de la rentrée scolaire 2024/2025*	
	Maternelle	Elémentaire	Maternelle	Elémentaire
Part communes extérieures par enfant	1 200 €	600 €	1 883 €	582 €
Participation communale à l'école privée Saint Joseph	Rentrée scolaire 2023/2024		A compter de la rentrée scolaire 2024/2025*	
	Maternelle	Elémentaire	Maternelle	Elémentaire
Part communale par enfant	1 700 €	622 €	1 883 €	582 €

\*Application du coût moyen départemental 2024 (arrêté n°2024-1974 du 10 décembre 2024).

# FUNÉRAIRE

## Concessions emplacement caveaux

Caveaux de 1m x 2m	Tarifs forfaitaires à/c du 1/05/2023	Tarifs forfaitaires à/c du 1/04/2025
15 ans	200 €	300 €
30 ans	400 €	600 €

## Concessions emplacement cavurnes

Cavurnes de 1m x 1m	Tarifs forfaitaires à/c du 1/05/2023
15 ans	120 €
30 ans	240 €

## Cases columbarium

	Tarifs forfaitaires à/c du 1/05/2023
15 ans	400 €
30 ans	800 €

Modification de l'article 1 du chapitre 8 du règlement intérieur du cimetière :

### **Chapitre 8 : Procédure de reprise par la commune des terrains concédés**

#### **Article 1 : Rétrocession des concessions :**

« La commune acceptera la proposition de rétrocession, uniquement à titre gratuit, de terrains concédés non occupés après décision du Conseil Municipal. »

# LOCATION DE SALLES

## Salle La Douma

Types de réservations	Tarifs journaliers à/c du 1/09/2023*	
	Sancoinnais	Extérieurs
Manifestation à but non lucratif	70 €	100 €
Manifestation à but lucratif ou événements privés	100 €	150 €
Communauté de Communes des 3 provinces	70 €	
Cérémonies d'obsèques civiles	70 €	

Réunions politiques (à l'exception des scrutins) :	
En dehors des périodes électorales :	
- 1 <sup>ère</sup> utilisation en dehors des périodes électorales :	Gratuité
- Utilisations suivantes :	50 €
Périodes électorales :	
- Les 2 premières utilisations :	Gratuité
- Les suivantes :	50 €

Réunions politiques	Tarifs journaliers à/c du 1/04/2025
En dehors des périodes électorales	50 €
En périodes électorales :	
- 1 utilisation par scrutin :	Gratuité
- Les suivantes :	50 €

\*La gratuité sera maintenue pour les associations dont le siège social est basé sur la commune. La gratuité pourra être accordée pour les associations ou entreprises à but social ou en lien avec l'emploi.

Chèque de dépôt de garantie de 100 € :

- à chaque utilisation pour les particuliers et professionnels ;
- lors de la première utilisation pour les associations.

Le chèque de dépôt de garantie sera restitué si le nettoyage a été correctement effectué et vérifié par le régisseur.

Facturation des frais occasionnés par le remplacement ou la remise en état du matériel.

Facturation des réparations et des dégradations commises.

## Le Centre Oscar Méténier

### Tarifs institués à compter du 1/09/2023 :

Taux de base journalier de 70 € : application d'un coefficient variable en fonction de la nature de la manifestation et du statut de l'organisateur :

Nature de la manifestation	Coefficient appliqué au taux de base*		
	Associations, particuliers, administrations, extérieurs à la Communauté de Communes ou Professionnels	Associations, particuliers, administrations de la Communauté de Communes	Associations ou Comités d'entreprise sancoinnais
Diner dansant	10	5	3
Spectacle de variétés	10	5	3
Répétitions	3	1	Selon avis de la Commission
Concert, spectacle	8	5	3
Exposition – vente	10	5	3
Repas privé et/ou après AG	10	5	3
Vin d'honneur Apéritif	5	2	1
Concours de belote, jeux divers	10	5	2
Rifles	10	6	3
Arbre de Noël	5	3	1
Congrès, AG sans repas	7	3	1
Conférences, réunion culturelle sans repas ou vin d'honneur	7	2	Gratuit
Manifestation payante scolaire	/	Gratuit	Gratuit
Manifestation humanitaire à entrée gratuite ou payante si reversée à l'association caritative	3	1	Gratuit
Cérémonies d'obsèques civiles (1/2 journée)	2	/	/

\*La gratuité sera appliquée pour la seconde utilisation au profit des associations dont le siège social est basé sur la commune.

La gratuité pourra être accordée pour les associations ou entreprises à but social ou en lien avec l'emploi.

### **Location sur le week-end ou sur plusieurs jours :**

- 1<sup>er</sup> jour : application des coefficients ci-dessus ;
- 2<sup>ème</sup> jour : 70 € supplémentaire ;
- A partir du 3<sup>ème</sup> jour : 60 € en sus et par jour.

**Sonorisation : 20 € / jour.**

Toute exposition particulière sera soumise à l'avis de la commission, un mois et demi avant la date, après accord, celle-ci définira le coefficient à appliquer ou non.

Répétitions gratuites pour les représentations théâtrales si la location est payante le jour de la représentation.

Dépôt de garantie de 250 € sauf pour les cérémonies d'obsèques civiles : 100 € pour la demi-journée.

Restitution si le nettoyage a été correctement effectué et vérifié par le régisseur.

Facturation des frais occasionnés par le remplacement ou la remise en état du matériel.

Facturation des réparations et des dégradations commises après déduction du chèque de dépôt de garantie si les frais sont supérieurs à 250 €.

Nature de la manifestation	Coefficient appliqué au taux de base à/c du 01/04/2025		
	Associations, particuliers, administrations, extérieurs à la Communauté de Communes ou Professionnels	Associations, particuliers, administrations de la Communauté de Communes	Associations ou Comités d'entreprise sancoinnais
Cérémonies d'obsèques civiles (1/2 journée)	2	2	/

Réunions politiques <u>dans le cadre des élections municipales</u>	Tarifs journaliers à/c du 1/04/2025
En périodes électorales :	
- 1 utilisation par scrutin :	Gratuité
- Les suivantes :	Coefficient 3

# TOURISME

## Borne de service de l'aire de camping-cars

	Tarif unitaire à/c du 1/05/2024
Jeton*	5 €
<i>*Un jeton donne accès à environ 100 litres d'eau et à 1 heure d'électricité</i>	

La vente des jetons sera supprimée à la mise en service de l'aire de camping-cars.

## Aire de camping-cars

Compte tenu du projet d'aménagement de l'aire de camping-cars, avec l'entreprise CAMPING CAR PARK, des tarifs seront appliqués par le gestionnaire et donneront accès à l'offre globale de services (vidange, borne de recharge, accès WIFI) :

	Tarif pour moins de 5 heures	Tarif à partir de 5 heures et par tranche de 24 heures
Par personne (hors taxe de séjour)	6 €	12 €

## Le Gîte

	Tarifs unitaire à/c du 1/10/2024		Tarifs unitaire à/c du 1/04/2025
	Pèlerins de St Jacques de Compostelle	Autres visiteurs	
La nuitée par personne*	21 €	26 €	26 €
<i>*pas de dépôt de garantie.</i>			

# OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

## Marché forain (marché hebdomadaire)

Droits de place	A compter du 1/05/2024
Minimum de perception abonné (jusqu'à 5 ml)	4,20 €
Minimum de perception non abonné (jusqu'à 5 ml)	5,50 €
Le ml supplémentaire abonné	0,41 €
Le ml supplémentaire non abonné	0,60 €
Le branchement électrique	2,50 €
Livraison	75,00 €

## Occupation du domaine public

### Terrasses :

*Tarifs en vigueur depuis le 1/10/2010 : 1,10 € par m<sup>2</sup> par mois avec application d'une indexation annuelle basée sur l'indice du coût de la construction du 3<sup>ème</sup> trimestre N-1.*

Montant 2024 : 1,43 € / m<sup>2</sup> / mois

Montant 2025 : 1,49 € / m<sup>2</sup> / mois

### Nouveau tarif pour les commerçants non sédentaires :

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 : 15 € / jour dans la limite de 10 ml.

# AUTRES SERVICES PUBLICS

## Assainissement

Facture pour 120 m3	Volume	2023		2024		Année 2025	
		Prix/m3	Montant	Prix/m3	Montant	Prix/m3	Montant
<b>Part délégataire*</b>							
Abonnement			72,42 €		75,93 €		75,40 €
Consommation	120	1,8383	220,60 €	1,9275	231,30 €	1,9139	229,67 €
<b>Montant total délégataire :</b>			<b>293,02 €</b>		<b>307,23 €</b>		<b>305,07 €</b>
<b>Part communale</b>							
Abonnement			13,00 €		13,00 €		16,00 €
Consommation	120	0,3660	43,92 €	0,3660	43,92 €	0,5660	67,92 €
<b>Montant total part communale :</b>			<b>56,92 €</b>		<b>56,92 €</b>		<b>83,92 €</b>
<b>Organismes publics</b>							
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20 €	0,1600	19,20 €		
Redevance Performance Assainissement	120					0,093	11,16 €
<b>MONTANT TOTAL HT :</b>			<b>369,14 €</b>		<b>383,35 €</b>		<b>400,15 €</b>
TVA (10%)			36,91 €		38,34 €		40,01 €
<b>MONTANT TOTAL TTC :</b>			<b>406,05 €</b>		<b>421,69 €</b>		<b>440,16 €</b>

\*Tarif du délégataire révisé chaque année conformément à l'article 39.3 du contrat de Délégation de Service Public (DSP) :

$$K1 = 0,15 + 0,40 \frac{ICHT - E}{ICHT - Eo} + 0,07 \frac{EMT}{EMTo} + 0,19 \frac{FSD2}{FSD2o} + 0,19 \frac{TP10a}{TP10ao}$$

La définition des paramètres entrant dans la composition de ces formules est la suivante :

ICHT-E représente l'indice élémentaire du coût horaire du travail tous salariés de la production et de la distribution d'eau, de l'assainissement, de la gestion des déchets et de la pollution.

EMT représente l'indice 010534766 (E36KVA) = électricité vendue aux entreprises ayant souscrit un contrat de capacité >36 kVA.

FSD2 représente l'indice Frais et Services Divers

Im représente l'indice des prix du matériel de chantier.

TP 10a représente l'index national des prix canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fournitures de tuyaux